



Problème crowdfunding Wiseed

Par **superkimy**, le **29/04/2025** à **14:32**

Bonjour, j'ai quatre projets en cours chez Wiseed et les quatre sont foireux et trainent en longueur, récemment j'ai reçu un mail qui annonçait que désormais, je cite: "L'évolution du contexte économique et en particulier la crise qui affecte le secteur immobilier, contraint WISEED à adapter ses processus pour permettre une gestion efficace des retards et contentieux et optimiser les chances de recouvrement des emprunts obligataires. Historiquement, WISEED prenait en charge les frais de procédure (avocats, auxiliaires de justice, frais de saisie immobilière) et se remboursait sur les sommes recouvrées. Cette approche était envisageable lorsque les cas restaient exceptionnels." Ce qui n'était pas le cas quand j'ai souscrit, en ont-ils le droit? Est ce normal de changer les règles du jeu en cours? Il n'y a rien dans les conditions générales et particulières mais voici le début de leur mail: "L'évolution du contexte économique et en particulier la crise qui affecte le secteur immobilier, contraint WISEED à adapter ses processus pour permettre une gestion efficace des retards et contentieux et optimiser les chances de recouvrement des emprunts obligataires. Historiquement, WISEED prenait en charge les frais de procédure (avocats, auxiliaires de justice, frais de saisie immobilière) et se remboursait sur les sommes recouvrées. Cette approche était envisageable lorsque les cas restaient exceptionnels. La crise immobilière a entraîné une augmentation significative des difficultés financières des opérateurs, complexifiant ainsi le recouvrement des emprunts obligataires. Auparavant, laisser du temps aux porteurs de projet permettait de favoriser la mise en place de solutions de remboursement, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui. De plus en plus, seule la voie judiciaire ou extra-judiciaire permet de maximiser les chances de recouvrement." Merci de vos réponses, salutations.